



SIREN 879371664

Séverine FANTI  
[www.familysens.fr](http://www.familysens.fr)  
[severinefantin@familysens.fr](mailto:severinefantin@familysens.fr)  
06 51 92 65 84  
SIREN 879371664

## Mentions Légales & Conditions générales de Vente

Depuis mai 2024

### Mentions Légales :

Le site [www.familysens.fr](http://www.familysens.fr) est exploité par Séverine FANTIN.  
Siège social : 1342 Rue Notre Dame Des Victoires 73310 RUFFIEUX  
Téléphone : +33 651 926 584  
E-mail : [severinefantin@familysens.fr](mailto:severinefantin@familysens.fr)  
Immatriculation : 879371664  
Code APE : 93.29Z  
Responsable de l'entreprise individuelle FamilySens : Séverine FANTIN

Administration : Séverine Fantin  
Développement & Web design : Enzo Guillermin  
Hébergement : Hostinger International Ltd, 61 Lordou Vironos Street, 6023 Larnaca, Chypre  
Coordonnées de contact : <https://www.hostinger.fr/contact>  
Email : [support@hostinger.com](mailto:support@hostinger.com)

FamilySens

## Conditions générales du site internet et Règlement général sur la protection des données :

### Article 1 : Préambule

Les présentes conditions générales du site internet [www.familysens.fr](http://www.familysens.fr) s'appliquent exclusivement aux visiteurs du site. Elles sont consultables et téléchargeables librement sur le site [www.familysens.fr](http://www.familysens.fr)

Tout visiteur s'engage au respect de ces présentes conditions générales dans leur totalité.

Ces conditions générales relatives au site internet peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Les conditions applicables sont celles en cours au moment de la visite sur le site internet.

### Article 2 : Expérience de navigation

#### 2.a Connexion au site internet

Chaque visiteur disposant d'une connexion internet publique ou privée peut se rendre librement sur le site internet [www.familysens.fr](http://www.familysens.fr)

Le responsable de publication s'efforce de permettre une connexion fiable et continue. Cependant, il ne pourra être tenu pour responsable en cas de défaillance liée à un défaut d'accessibilité ou un délai de connexion anormalement long.

Si un défaut de connexion persiste, vérifiez vos paramètres de connexion. Si l'url du site est correct, rechargez la page demandée. Vous pouvez également signaler tout problème à [severinefantin@familysens.fr](mailto:severinefantin@familysens.fr)

#### 2.b Limite des responsabilités

Les liens sont réputés fiables au moment de leur mise en ligne, cependant, Séverine Fantin n'est en aucun cas responsable du contenu des sites internet sur lesquels la navigation est susceptible de se poursuivre en dehors de [familysens.fr](http://familysens.fr)

Les dommages matériels liés à l'utilisation du site [familysens.fr](http://familysens.fr), s'ils existent, ne sont pas de la responsabilité de l'exploitant.

#### 2.c Liens hypertextes et/ou cliquables

Le visiteur est informé que tout lien cliquable (hypertextes ou boutons) est susceptible de raccourcir son expérience de navigation sur le site internet et/ou de sortir du site [www.familysens.fr](http://www.familysens.fr) au profit d'une navigation sur un autre site web.

### Article 3 : Propriétés intellectuelles

#### 3.a Description des droits

Séverine Fantin est propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'exploitation sur l'ensemble des éléments accessibles sur le site [www.familysens.fr](http://www.familysens.fr)

Notamment : les textes, les images, les logos, les graphismes, les illustrations, les icônes, les sons ou les logiciels publiés.

#### 3.b Citations légales des crédits appropriés

Crédits images & illustrations : Pixabay, Freepik, Pexels, Eveil et Signes  
Crédits photos : Stéphanie Billard (Stéphanie Passion Photos), Séverine Fantin  
Crédits titres et textes: Séverine Fantin et TIMOP

#### 3.c Engagement du visiteur

Le visiteur du site internet s'interdit de reproduire, représenter, modifier, publier, adapter tout ou partie des éléments du site internet, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé sans l'autorisation préalable écrite de Séverine FANTIN.

Toute exploitation non autorisée du site ou manquement constaté sera considéré comme une contrefaçon et susceptible de poursuites conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du code de la Propriété Intellectuelle.

### Article 4 : Règlement général sur la protection des données

Dans le cadre de la loi sur la protection des données privées entrée en vigueur le 25 mai 2018, FamilySens vous informe sur les points suivants :

Le site [www.familysens.fr](http://www.familysens.fr) met en oeuvre un traitement de données personnelles ayant pour finalité la réalisation d'une prestation, l'édition de devis et de facture, la constitution d'un fichier clients dans le but de communiquer de façon ponctuelle des informations relatives à l'activité de FamilySens.

Les données recueillies sur le site proviennent de l'enregistrement volontaire des utilisateurs via le formulaire de contact ou par mail direct envoyé à l'adresse [severinefantin@familysens.fr](mailto:severinefantin@familysens.fr). Ces données peuvent aussi être communiquées hors site directement à Mme Fantin par téléphone ou en face à face.

Ces données sont uniquement destinées à Séverine Fantin ou collaborateurs directs afin de réaliser le traitement de vos demandes en lien avec FamilySens

En aucun cas ces données ne sont cédées à titre gratuit ou non à des tiers (hors collaborateurs) de FamilySens.

Conformément à la loi n°78-17 dite «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de modification, d'opposition et de suppression sur les données vous concernant.

Vous pouvez adresser toute demande de ce type directement à [severinefantin@familysens.fr](mailto:severinefantin@familysens.fr) en présentant un justificatif d'identité.

A noter que les prestations faisant l'objet d'une facturation conformément à la l'article L123-22 du code du commerce, entraînent la conservation des données nécessaires à leur établissement pour une durée minimale de 10 ans à compter de la date de clôture de l'exercice annuel.

## **Article 5 : Prestations**

### **5.a Définition de prestations**

Les prestations sont définies comme étant l'ensemble de l'ore proposée par FamilySens aux particuliers et comprenant : des prestations de soins, des prestations d'ateliers et des prestations d'accompagnement.

Les prestations sont également définies comme étant l'ensemble de l'ore proposée par FamilySens aux professionnels et comprenant : des prestations d'animation d'ateliers et des formations ou tout autre prestation rentrant dans le cadre des compétences de FamilySens.

Le détail de ces prestations est consultable librement sur le site : [www.familysens.fr](http://www.familysens.fr)

### **5.b Demande de prestations**

Les prestations sont réalisables uniquement sur RDV. La demande de RDV se fait soit directement par la personne qui reçoit le soin, bénéficie de l'atelier ou de l'accompagnement, soit par le responsable légal de la personne qui reçoit le soin, bénéficie de l'atelier ou de l'accompagnement.

Les demandes de prestations réservées aux professionnels peuvent se faire par le responsable de la collectivité, de l'association ou de l'établissement concerné par la prestation. Toute demande de ce type fait l'objet d'un devis.

### **5.c Déroulement**

La prestation de soin, l'atelier ou l'accompagnement débute à l'heure du RDV. En cas de retard constaté, le soin, l'atelier ou l'accompagnement pourront être réduits de la durée du retard à l'exception d'un retard attribué au prestataire.

En revanche, certains soins, ateliers ou accompagnements ont une durée indicative et peuvent, en fonction du besoin être raccourcis ou étendus. Dans ces deux cas, ils ne donnent pas lieu à un remboursement partiel ou à une facturation supplémentaire. Le coût de la prestation est considéré dans le prix au forfait.

Toute demande de report de RDV doit faire l'objet d'un commun accord et peut être adressée à l'initiative d'une des deux parties.

Le déroulement du soin, de l'atelier ou de l'accompagnement se fait selon le cas soit au cabinet FamilySens à Aix les Bains, soit au domicile de la personne qui reçoit le soin, bénéficie de l'atelier ou de l'accompagnement.

FamilySens s'engage à la mise en oeuvre de conditions adéquates nécessaires à la réalisation des prestations réalisées en cabinet et à la mise en oeuvre de conditions optimisées nécessaires à la réalisation de prestations à domicile. Des conseils peuvent être adressés pour permettre une réalisation de prestation idéale.

La présence d'un responsable légal est obligatoire au cours de la durée d'une prestation réalisée sur un mineur.

La personne qui reçoit le soin, bénéficie d'un atelier ou d'un accompagnement ou le responsable légal de la personne concernée par la prestation s'engage au respect des consignes adressées par FamilySens et nécessaires au bon déroulement de la prestation. Les soins, les ateliers et les accompagnements se déroulent dans un respect mutuel et pourraient être interrompus en cas de non respect de cette consigne.

### **5.d Secret professionnel et déontologie**

Les prestations font l'objet d'un secret professionnel. Ni la nature de la prestation, ni le contenu des échanges d'une prestation, ni l'identité de la clientèle ne font l'objet d'une communication publique pouvant amener à révéler des éléments de nature à compromettre la vie privée des clients.

Certaines prestations peuvent toutefois faire l'objet de la création de supports visuels type photographies à la demande du client (Thalasso Bain Bébé avec option photos). Dans ce cas, les règles de droits à l'image et d'exploitations d'images définies par contrat en amont de la prestation s'appliquent.

### **5.e Modalités de règlement**

Clientèle de particuliers :

Le règlement se fait en euros à l'issue immédiate de chaque prestation de soins. Vous pouvez effectuer votre règlement en espèces (dans la limite de 1000,00 euros conformément au plafond fixé depuis le 1er septembre 2015 en application du décret n°2015-741 du 24 juin 2015) , par chèque personnel et par paiement CB sécurisé (Lyfpay).

Tout retard de paiement entrainera l'application de pénalités dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1992 (Article L 441-6 du Code du Commerce), soit un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de chèque sans provision, le client est averti par FamilySens ou service de recouvrement et dispose d'un délai de 72

heures pour remédier à la situation. Des frais consécutifs au rejet du paiement peuvent être adressés au client en remboursement de ceux subis par le prestataire.

Une facture ou reçu correspondant à la prestation vous est adressé sur demande.

Clientèle de professionnels, associations ou autres collectivités :

Les conditions de règlement pourront être adaptées en fonction des habitudes de l'établissement mais ne pourront excéder 45 jours fin de mois à réception de la facture transmise à l'issue de la prestation.

Tout retard de paiement entrainera l'application de pénalités dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1992 (Article L 441-6 du Code du Commerce), soit un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

## Article 6 : Tarifs

Les prix affichés sur le site [www.familysens.fr](http://www.familysens.fr) sont indiqués en euros et sont nets de taxe (TVA non applicable selon l'article 293B du code général des impôts), hors participation éventuelle aux frais de déplacement (kilométriques, péages, stationnement), dans le cas des prestations réalisées à domicile ou dans tout lieu extérieur au cabinet FamilySens.

Les tarifs affichés sont ceux valables au moment de la réservation de la prestation. Ils sont susceptibles de modification sans préavis.

FamilySens s'engage à appliquer toute offre promotionnelle sur les tarifs de base proposés dans l'offre de prestations si le client respecte les conditions et délais de validité de l'offre promotionnelle.

Toute prestation dont le prix n'est pas affiché sur le site internet fait l'objet d'un devis personnalisé.

## Article 7 : Bon cadeau

L'achat d'un bon cadeau donne droit à une prestation définie à l'avance pour une tierce personne. Sa valeur dépend donc de la prestation qu'il implique. Aucun bon n'est envoyé avant le règlement total de ce dernier à l'exception des bons provisoires en version imprimable.

Les bons cadeaux sont valables 6 mois à compter de sa date d'édition. La date de validité est présente sur le bon. Tout dépassement du délai de validité mentionné sur le BON CADEAU implique la nullité dans la réalisation de la prestation réservée. Les bons cadeaux ne sont ni repris, ni échangés et ne peuvent être réédités en cas de perte. Ils sont à conserver jusqu'à leur utilisation et seront demandés le jour de votre prestation.

Il est fortement conseillé de réserver la prestation qui vous a été offerte le plus tôt possible. Toute manifestation tardive alors que la date d'échéance de votre BON CADEAU est proche entrainera le choix restreint voire unique des dates & créneaux horaires proposés. Vous ne pourrez alors prétendre à un dédommagement ou extension de validité de votre bon de la part de FamilySens dans ce cas.

Toute date de RDV fixée est considérée comme définitive. Les conditions de report définies dans les articles 5c de ces présentes CGV s'appliquent alors.

Un retard à un RDV amputera la prestation du temps perdu et ne donnera pas lieu à un remboursement même partiel.

Une non présentation à un RDV vaut pour annulation de la prestation reçue en Bon Cadeau et ne donne pas lieu à un remboursement même partiel.

## Article 8 : Responsabilités et Assurances

Tout préjudice ou dommage mettant en cause la responsabilité de Séverine Fantin envers un bénéficiaire de prestation est couvert par l'assureur en responsabilité professionnelle Axa France (Axa France IARD SA 313 terrasse de l'arche 92727 Nanterre).

## Article 9 : Litiges et attribution de compétences

Tout litige relatif à la réalisation d'une prestation née d'une demande directe ou indirecte entre le bénéficiaire de la prestation et votre accompagnante périnatale Séverine Fantin pourra faire l'objet d'une saisie du tribunal compétent dans le cas où une solution amiable serait dans l'impossibilité d'aboutir.